

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

DEAS

Numéro: 13.173

Date: 14 octobre 2013

Type de proposition: Postulat

Rattaché à: 13.038, Prestations sociales – Projet ACCORD

Auteur-e-s: Commission Projet ACCORD

Titre: Automaticité des prestations d'aides financières concernant les primes d'assurance-maladie

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la problématique de l'automaticité des aides financières dans le domaine des primes d'assurance-maladie, qui est parfois source d'endettement pour les bénéficiaires.

Développement

Selon nos informations, certains assurés reçoivent une aide de l'Etat pour l'acquittement de leurs primes alors qu'ils ne le souhaitent pas. Il s'agit essentiellement d'étudiants qui terminent leur formation en été et sont salariés dès l'automne. La première année, leur déclaration d'impôt reflète une situation qui n'est pas la leur puisque basée sur 4 à 5 mois de salaire.

L'unanimité des commissaires ne remet pas en cause le fait que certains citoyens bénéficient d'aides financières en cas de nécessité. Toutefois, ils estiment qu'elles ne devraient pas être versées automatiquement, mais suite à une demande de la part des bénéficiaires.

Signataire-s

DUPRAZ Cédric	président de la commission
---------------	----------------------------